



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Expérimentation des vaccinations antigrippales en pharmacie

Question écrite n° 10591

Texte de la question

M. Jean-Pierre Cubertaon interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'expérimentation en cours consistant à confier les vaccinations antigrippales aux officines. Actuellement, une expérimentation est en cours afin de confier les vaccinations antigrippales aux pharmacies. Initialement, elle devait durer 3 ans et se dérouler dans deux régions (Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes). Au bout de ce délai, un bilan devait être dressé avec les principaux acteurs concernés par le suivi médical des patients. Mais, le 26 mars 2018, lors de la présentation du plan « priorité prévention », la généralisation de la vaccination antigrippale par les pharmaciens d'officine dès 2019 est annoncée. Beaucoup de professionnels de santé et notamment les infirmiers libéraux s'inquiètent de l'arrêt de cette expérimentation sans en faire le bilan, et ce d'autant plus que les résultats positifs annoncés (selon un bilan de l'ordre national des pharmaciens, 152 406 personnes auraient été vaccinées hors des cabinets et des hôpitaux) sont à nuancer du fait de l'absence d'éléments de comparaison fiables. En effet, en l'absence de facturation d'un grand nombre de vaccins réalisés durant les séances de soins infirmiers, les statistiques de vaccination ne rendent pas compte de la situation réelle (les injections de vaccins sont incluses dans des séances de soins infirmiers ou gratuites en cas d'actes multiples). Cela pose la question de la valorisation de l'acte vaccinal fait par les infirmiers au même titre que les pharmaciens pour qui il s'agira d'un acte systématiquement facturé. De plus, il attire son attention sur le manque de coordination, dénoncé pendant la phase d'expérimentation, qui risque de nuire à la relation de travail quotidienne entre les pharmaciens, les infirmiers et les médecins, et dont le patient bénéficie jusqu'ici. Aussi, il souhaiterait connaître sa position quant à la possibilité d'aller au bout de l'expérimentation en cours afin de confirmer les premiers résultats positifs annoncés tout en obtenant un compte de statistiques fiable de couverture vaccinale.

Texte de la réponse

L'expérimentation de la vaccination par les pharmaciens répond notamment à un enjeu de simplification des parcours inscrit dans le plan « priorité prévention » présenté par le Premier ministre le 26 mars 2018 dans le cadre du Comité interministériel pour la santé. Il est important de multiplier les occasions de se faire vacciner et lever tous les freins qui peuvent exister pour participer à cet exigence de protection collective. La première année d'expérimentation de la vaccination antigrippale en Auvergne Rhône Alpes et en Nouvelle Aquitaine par les pharmaciens a montré un engouement fort des pharmaciens pour cette nouvelle mission et une adhésion des patients : presque 60% des pharmacies des deux régions expérimentatrices ont participé et ce sont près de 160 000 personnes qui ont été vaccinées par leur pharmacien. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 généralise cette nouvelle mission à partir de la campagne 2019-2020. D'ici là, ce sont deux nouvelles régions qui rejoignent l'expérimentation dès l'automne 2018 : Hauts de France et Occitanie. Dès cette année, c'est aussi la compétence des infirmières pour cette vaccination qui est élargie. Les textes leur permettant de vacciner contre la grippe les primovaccinés ont été publiés au Journal officiel du 26 septembre 2018. Néanmoins, l'enjeu ne porte pas uniquement sur la vaccination contre la grippe. La ministre a donc saisi la Haute autorité de santé pour ouvrir une réflexion plus grande sur l'élargissement des compétences vaccinales des sages-femmes, infirmières et pharmaciens, pour d'autres vaccinations.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Cubertaon](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10591

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 juillet 2018](#), page 5967

Réponse publiée au JO le : [11 décembre 2018](#), page 11508